

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1145

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 417 de M. Bazin

ARTICLE 49

I. – À la sixième ligne de la seconde colonne du tableau, substituer au montant :

« 6,3 »

Le montant :

« 6,4 »

II. – En conséquence, à la dernière ligne de ladite seconde colonne dudit tableau, substituer au montant :

« 271,4 »

le montant :

« 271,5 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Premier ministre, l'objectif de dépenses relatif au fonds d'intervention régional est augmenté de 100 millions d'euros au profit d'actions médicales outre-mer, soit une augmentation de 25 % du soutien aux territoires ultramarins. Ces moyens permettront d'intensifier la politique d'accès aux soins, d'améliorer la prévention, de renforcer la prise en charge des maladies chroniques et de développer des expérimentations adaptées aux réalités de chaque territoire. Il s'agit notamment de contribuer à la résorption d'inégalités de santé pourtant

persistantes : prévalence plus forte du diabète – singulièrement à la Réunion et aux Antilles -, de l’hypertension artérielle, de la pollution au mercure en Guyane liée à l’orpaillage illégal, ou encore de la propagation du Ice (méthamphétamine fumable) en Polynésie française.